



Le Villeneuvois

Bulletin municipal n°2/2016

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens

Le printemps frappe à notre porte. Timide et indécise la nature commence à prendre ses droits et partout les bourgeons laisseront bientôt place à une vie foisonnante de couleurs.

Le conseil municipal s'est réuni de nombreuses fois en ce début d'année. Il a maintenant adopté le budget 2016. Les orientations sont simples et pragmatiques.

Il est demandé à tous la plus grande rigueur et la maîtrise des dépenses. Nous avons ajusté le budget en faisant jouer nos taux d'imposition de 2%. POURQUOI ?

Les dotations de l'état sont à nouveau en baisse. Au final c'est une perte sèche de 30% de notre budget de fonctionnement qui aura disparu sans compter les aides et subventions qui aujourd'hui sont quasi inexistantes.

Quelle issue pour notre commune ? Vous commencez à mieux me connaître, je ne suis pas de nature à me laisser abattre et ce n'est certainement pas en pleurant sur notre sort que nous ferons évoluer la situation.

C'est une évidence aujourd'hui, c'est la réussite de l'intercommunalité qui donnera un nouveau sens à la gestion de nos communes. C'est le sens de l'histoire, c'est une page importante qui s'écrit pour notre bassin de vie.

Alors les élus de votre commune se mobilisent sur les sujets importants comme les écoles, l'assainissement, l'éclairage public et la construction de la future communauté de commune « CCSV » afin que notre participation et notre contribution soient demain les plus effectives.

Comme vous l'aurez remarqué, nous avons décidé de continuer à communiquer avec une formule du « VILLENEUVOIS » économique en réduisant le nombre de parution couleur pour 2016.

Merci à tous ceux qui contribuent à notre effort collectif pour ainsi demain retrouver nos marges de manœuvre.

Vous pouvez compter sur mon engagement et la mobilisation de tout le conseil municipal.

Jésus CERVANTES

Calendrier

- Fête patronale : 07 et 08 mai
- Festivités fête nationale : 13 et 14 juillet
- Repas des aînés : 8 octobre
- Vide grenier de L'asso. Municipale des loisirs : 4 septembre

Sorties scolaires

- Visite de la boulangerie de Courteranges : 21 avril
- Journée à la ferme de la Marque : 6 juin
- Visite à l'escargotière : 7 juin
- Sortie au centre Yvonne Martinot : 13 juin après -midi

Vie communale et intercommunale

- **Renforcement de l'éclairage public**

Comme prévu le renforcement de l'installation communale d'éclairage public a commencé route de Briel par la fourniture et la mise en oeuvre de 2 luminaires sur les supports existants.



L'extension et le renforcement de cette installation d'éclairage se sont poursuivis en divers endroits de la commune, sur poteaux existants, avec 17 luminaires équipés de lampe à vapeur de sodium haute pression de 70 W, et par la pose de 10 ensembles constitués de mâts en acier galvanisé de 4m et 8m de hauteur.

Les travaux de terrassement au raccordement des candélabres au réseau souterrain d'éclairage public existant ont nécessité 240 m de tranchée. (voir photo)

Ces travaux de renforcement d'extension de l'éclairage public sont subventionnés à hauteur de 60 % par le SDEA .

- **Bilan des travaux effectués par le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de la Barse amont (SIBA)**

Les opérations de restauration et d'entretien de la Barse se sont achevées en mars 2015.

Le 27 janvier dernier, le maître d'œuvre a pu constater des malfaçons . L'entreprise IDVERDE aura donc l'obligation d'effectuer, à sa charge, les travaux nécessaires pour les réparer.

La Villeneuve au Chêne devra s'acquitter, pour l'année 2016, d'une cotisation de 2 169€.

Les projets à venir du syndicat pourraient se porter sur la poursuite des opérations de restauration et de nettoyage de la Barse sur la commune de Champ sur Barse et des actions permettant de régler la problématique d'inondation sur la commune de Mesnil Saint Père.

- **Travaux sur la RD 619**

Mr Guitton, responsable du centre routier de Vendeuvre, nous informe que des travaux de réhabilitation se dérouleront cet été sur la portion traversant la commune .

Un projet d'aménagement de passage piéton au niveau de la cabine téléphonique (supprimée depuis peu) est à l'étude.

- **Pourquoi nos factures d'eau ont-elles changé d'en-tête !**

Comme vous l'avez lu sûrement dans la presse locale, la compétence « EAU » a été transférée dès le 1er Janvier 2016 du Syndicat d'Eau de la région de Vendeuvre et du Landion nos anciennes factures, au le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) nos nouvelles factures.

Dans les faits, pas beaucoup de changements : l'eau qui arrive à notre robinet est toujours de bonne qualité, le prix du m3 est toujours d'environ 2,00€ (dans les grandes villes en France et en Europe le prix est de d'environ 3,00 le m3), et vos élus siègent désormais au COPE (conseil de la politique de l'eau), pour surveiller les circuits et le prix de cette eau.

- **Forêt communal**

L'Office nationale des forêts nous informe qu'il n'y aura pas de coupe de bois ni d'affouage cette année .

- **Règles et usages**

/Haies

D'une manière générale, les haies situées en bordure de propriété ainsi que les arbres et arbustes ne doivent pas nuire au voisinage.

Pour cela, les haies doivent être taillées régulièrement afin d'éviter leur débordement sur les trottoirs et gêner le cheminement des passants. Les arbres de plus de 2 m de haut doivent être plantés à plus de 2 m de toute limite séparative, haies et arbustes de moins de 2 m de haut à 50 cm minimum de la limite séparative.

Travaux

Nous rappelons aussi que les tas de sables, gravats, matériaux de toutes sortes entreposés sur la voirie sont tolérés le temps des travaux. Aussi, après coup, la voirie doit être libérée le plus rapidement possible. Il n'est pas tolérable de voir ces entreposages perdurer pendant des mois voire des années. L'occupation temporaire du domaine public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de Monsieur le Maire. Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, ces occupations doivent rester provisoires, sécurisées et matérialisées par l'utilisateur du domaine public. Les principales infractions relevées sont les dépôts de matériaux nécessaires à un chantier, type tas de sable, les carcasses de voitures, les stationnements abusifs...

✓ *Merci de bien vouloir veiller à l'application de ces règles et usages.*

• Garderie

Adoption à l'unanimité d'un règlement fixant les règles de fonctionnement de la garderie.

Pour le 1^{er} semestre 2016 soit du 4 janvier 2016 au 5 juillet 2016, le service de garderie sera facturé sur la base des tarifs appliqués aux familles en 2015 en fonction des temps de garderie choisis et du quotient familial (Q.F) applicable au 1^{er} janvier 2016. Les montants forfaitaires sont calculés à la période (= entre chaque période de petites vacances scolaires)

Temps de garderie	Q.F de 0 à 555	Q.F de 556 à 660	Q.F de 661 à 1000	Q.F de 1000 à 2000	Q.F plus de 2000
Forfait matin ou soir	43.80 €	45.67 €	47.55 €	49.50 €	49.50 €
Forfait matin et soir	79.95 €	81.83 €	83.78 €	85.65 €	85.65 €

La facturation sera établie sur les 3 périodes suivantes:

- 1^o période : De la fin des vacances de Noël au début des vacances d'hiver
- 2^o période : De la fin des vacances d'hiver au début des vacances de printemps
- 3^o période : De la fin des vacances de printemps au début des vacances d'été

En cas de nécessité et pour des situations exceptionnelles jugées au cas par cas, il est proposé également de fixer un coût de garderie à l'heure comme suit:

Temps de garderie	Q.F de 0 à 555	Q.F de 556 à 660	Q.F de 661 à 1000	Q.F de 1000 à 2000	Q.F plus de 2000
Tarif à l'heure	2.63 €	2.74 €	2.84 €	2.94 €	2.94 €

Presse locale « extraits » André Planson

Une personnalité locale nous a quittés avec la disparition d'Elisée GRANDIN, décédé mardi 26 janvier 2016, doyen de la commune, centenaire, ancien combattant.

Elisée avait épousé Odette BERNAND le 4 octobre 1941 dans notre mairie. De cette union sont nés Gérard, Monique et Mireille. Odette et Elisée formaient un couple sympathique. Malheureusement, Odette l'avait laissé dans un désarroi profond en disparaissant le 18 mai 2015, le privant de la joie intime qu'il ressentait d'être, à ce grand âge, avec la compagne de sa vie, entouré de ses proches, où tout avait commencé en 1914, date marquante pour Elisée et prémonitoire puisqu'il vivra la 1^{ère} guerre, étant enfant, et la seconde guerre comme combattant. Il avait reçu, il y a quelque temps déjà, un diplôme afin de mettre en évidence les anciens combattants qui ont sauvé la France. Ses obsèques religieuses ont été célébrées samedi 30 janvier 2016 à l'église de Venduvre sur Barse où sa famille et ses nombreux amis s'étaient rassemblés pour lui rendre un dernier hommage.

Dramatique évènement dans notre commune

Marc FIOT s'en est allé, jetant sa famille dans le deuil et l'affliction

Les obsèques civiles ont eu lieu vendredi 18 mars. Dès le début de l'après-midi, c'est une foule immense qui convergeait vers le "cimetière des Sablons" dans un silence absolu de ce lieu où seul le cri des oiseaux rappelle que ce cimetière est en lisière de la forêt d'Orient.

C'est avec une grande émotion mêlée de stupeur que les Villeneuvois auront appris le décès brutal de Marc FIOT, né le 21 janvier 1970 à Bar Sur Seine, décédé le 14 mars 2016 à La Villeneuve au Chêne.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à Sandrine, Florian et Chloé ainsi qu'à sa famille en les assurant de toute notre sympathie.